

Le 15 février 2018

AVENANT

Avenant du 6 juillet 2004 modifiant l'avenant n° 1 à l'accord du 30 mars 1999 relatif à la RTT sur la forfaitisation de certains cadres

- Créé par Avenant 2004-07-06 BO conventions collectives 2004-44 étendu par arrêté du 2 mars 2005 JORF 13 mars 2005

Possibilité de forfaitisation de certains cadres

(voir article XIII bis de l'accord du 30 mars 1999).